

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SAINT MAUDEZ

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix novembre à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Saint-Maudez, régulièrement convoqués le trois novembre deux mil quinze se sont réunis à la Mairie de Plussulien, sous la présidence de Mr Dominique GANNE qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseil Municipaux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BENECH, DU PONTAVICE, GANNE, LE BOURDON, LE MAOULT, LE PAVEC, MENGUY, OURVOUAI, PASCO, PINTO, RIOU, ROLAND.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs ANDRE, AYMÉ, DANION, EDY, KERBIRIOU, LE GALL, LE PAGE, THOMAS.

Assistaient également :

Mr MANCEAU ET Mr THOMAS (SDAEP22), Mr GAILLARD (SAUR), Mr THOMAS (Maire de Plussulien)

Mme Anne-Marie PASCO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Présents :12

Votants : 12

Quorum : 11 présents

Date d'affichage :13 novembre 2015

4- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE 2015-2021

Le Président informe que, en raison de la loi NOTRe et suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, les EPCI et chacune de leurs communes membres doivent prendre une délibération afin d'indiquer si leur organe délibérant valide ou non le schéma présenté, avant le 15 décembre 2015.

Mr le Président donne lecture au comité syndical du courrier de Mr Le Préfet en date du 13 octobre 2015, joint au SDCI.

Le SDCI comporte 2 sous-parties :

- La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitant se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents. Il donc proposé de regrouper la CCKB, avec la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat. Or, la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat a fait savoir précédemment à l'établissement de ce schéma et suite à celui-ci, qu'elle ne souhaitait pas la formation d'un nouvel EPCI avec la CCKB seule mais qu'elle souhaitait s'allier avec Poher Communauté, voire, par défaut, se rapprocher du pays de Guingamp.

- La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes : s'agissant des syndicats d'eau et d'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit

leur transformation en syndicat mixte (associant communes, et communauté de communes et ou syndicats) , soit leur dissolution. La page 36 du schéma indique que « le S.I.A.E.P des eaux de Saint-Maudez , composé de 10 communes sur la CCKB et sur la CIDERAL pourrait être dissous ou réorganisé à court ou moyen terme, sans que cette évolution ne doivent nécessairement être inscrite au schéma. Seule une commune appartenant à la CIDERAL (Plussulien), son retrait permettrait donc la reprise par la CCKB. »

Mr le Président expose que le préfet nous demande un avis sur la faisabilité actuelle de l'intégration du SIAEP de Saint-maudez à la CCKB, et sur son inscription ou non au SDCl définitif qui doit être adopté par arrêté préfectoral avant le 31 mars 2016 et intégrer les éventuels amendements votés en CDCI au 2/3 de ses membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le comité syndical donne un avis défavorable au projet de SDCl tel que présenté :

- Nous ne connaissons pas actuellement quel sera le contour de l'intercommunalité dans laquelle nous serons en 2017.
- Transférer la gestion de l'eau aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 ne nous semble pas opportun dans l'état actuel des choses et d'autres solutions peuvent être envisagées comme la création d'un syndicat mixte et ou un regroupement de syndicats et de communes en régie.
- Il nous paraît inconcevable d'envisager la dissolution pure et simple de notre syndicat de production et de distribution d'eau potable qui a fait ses preuves depuis tant d'années, la proximité étant un enjeu majeur dans le monde rural.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfectures de Guingamp le 13/11/2015

Pour extrait conforme,
Fait à MELLIONNE 13/11/2015
Le Président,
M. Dominique GANNE:

**SYNDICAT DES EAUX
DE ST. MAUDEZ**

Secrétariat : Mairie de Mellionnec
- 22110 - Tél. : 02 96 24 23 26
Siège : Mairie de St. Gelven

